



Abandon de poste arrangé 1/2

Par **THYA**, le **10/12/2010** à **07:38**

Bonjour,

Voilà je vous écris car je ne sais plus quoi faire. J'ai travaillé dans un restaurant en Métropole en tant que responsable de cuisine durant un an et demi. Le restaurant n'était pas vraiment coté à mon arrivée et les deux patrons n'avaient pas vraiment une formation spécialisée dans la restauration, ils étaient dans les cosmétiques auparavant. Le restaurant est devenu une bonne adresse, la clientèle a augmenté, la cuisine est devenue plus raffinée (le patron cuisinait tout au micro ondes), la gestion des approvisionnements est devenue plus cohérente et donc de grandes économies au niveau des matières premières (il y avait de grandes pertes car le patron achetait trop et sans besoin nécessaires)....

Bref tout cela pour dire que durant un an et demi j'ai nettement remonté le restaurant dans bcp de domaines. De plus, les normes d'hygiène n'étaient absolument pas en règle (trappe des eaux sales sans fermeture dans la cuisine, pas ou très peu d'aérations, la cuisine montait facilement à plus de 40 degrés, hauteur de plafond bcp trop basse.....). Cela n'est pas la question mais juste pour préciser les conditions de travail.

Au moins de juin-juillet de cette année, j'ai été voir mon employeur pour lui dire que je comptais déménager dans les DOM-TOM au mois de Novembre, sur l'île de la Réunion et pour lui demander si l'on pouvait faire une rupture du contrat à l'amiable. Il m'a dit que cela n'était pas possible car cela était très surveillé par la direction du travail et qu'en plus cela était payant. A mon grand étonnement il m'a conseillé de ne pas démissionner car je perdrais tous mes droits assédics. Et c'est là qu'il m'a dit qu'il existait une solution qui nous arrangerait tous les deux. Que je ne me présente plus au travail à une date bien précise sans faire de courrier, que je devais faire un abandon de poste. Il m'a dit qu'il m'enverrait des courriers auxquels je ne devrais surtout pas répondre, des courriers en recommandés. Au début il me disait que je ne devais pas accepter les recommandés et après il m'a dit le contraire pour que cela aille apparemment plus rapidement pour moi. Il me disait que cela durerait une quinzaine de jours et qu'après il y aurait un rdv. Par conséquent j'ai arrêté de venir au travail à partir du 28 septembre (date à laquelle nous nous étions mis d'accord). J'ai reçu trois courriers le 4, le 12

et le 20 octobre et j'ai été convoqué à un entretien le 29 octobre où l'on a parlé de tout sauf de travail.